Vendredi, 23 Juillet 1880

## SOMMAIRE


LES LICENCES.
LA GLACE.
ECHOS DU JOUR.
LÉGISLATURE DE QUÉBEC.
LE CRÉDIT FONCIER.
LES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE.
SERVICE TELÉGRAPHIQUE.
A TRAVERS OTTAWA.
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHES ETRANGERS.
FEUILLETON—LE PAIN DU PAUVRE: *Par Raoul de Navery.*


## LES LICENCES.

Le nouvel acte des licences adopté par la législature de Québec comporte que des certificats sont requis pour obtenir une licence d'auberge dans les cités de Québec et de Montréal, dans la ville de Lévis et les villages de Lauzon et de Saint-Sauveur. Au lieu de vingt-cinq électeurs municipaux, on n'exigera à l'avenir que les signatures de trois électeurs.

Les licences pour la vente des liqueurs en gros dans les magasins, seront données sur le paiement des droits et honoraires à l'inpecteur des licences.

Le certificat requis de ceux qui désirent avoir une licence devra être accompagné d'un affidavit donné par le requérant, suivant une formule et assermenté devant un juge de paix du district, ou dans les cités de Montréal et de Québec, la ville de Lévis et les villages de Lauzon et de Saint-Sauveur, devant le juge des sessions, le magistrat de police ou le recorder.

La confirmation d'un certificat pourra être accordée à la cour de police, à Québec, pour la cité de Québec, la ville de Lévis et les villages de Lauzon et de Saint-Sauveur par le juge des sessions ou le recorder.

Dans les cités de Montréal et de Québec, nul certificat pour les licences ne sera accordé, si une majorité des électeurs municipaux signifient leur opposition par écrit, à l'octroi de telle licence.

Nul certificat n'est exigé pour l'obtention d'une licence pour un magasin de liqueurs dans un territoire non organisé.

## LA GLACE

Qui le croirait ? La glace est appelée à jouer un grand rôle dans le mouvement économique de l'avenir. Son action ne fait que commencer à se faire sentir, et déjà elle est énorme. Plus que tout autre pays le Canada est intéressé à ce que cette industrie d'un nouveau genre se développe rapidement, puisqu'aucune autre contrée du continent ne peut produire une aussi forte quantité de glace. Déjà l'exportation a atteint un chiffre considérable, et viendra le jour où des myriades de travailleurs seront employés chaque hiver à pratiquer d'immenses trouées dans l'épais manteau de glace qui recouvre nos lacs et nos rivières.

Un écrivain du *Contemporain*—revue de Paris—publie à ce sujet dans le cours d'un article sur l'importation du bétail américain en Europe des observations qui sont pleines d'intérêt. Il ne sera pas inutile d'en donner un court aperçu.

Il n'y a guère plus de cinq ans qu'on a commencé à utiliser la glace pour refroidir la température dans des compartiments fermés de bateaux à vapeur, transportant la viande fraîche de l'Amérique du Nord en Angleterre. Depuis deux ans ce commerce a pris un très grand développement.

A Marseille on a construit un navire qui apporte régulièrement des poissons pêchés sur les côtes du Maroc, et qui, conservés par la glace, arrivent ainsi tout frais. Jusqu'à présent l'approvisionnement de l'Europe par des viandes fraîches ne pouvait pas se faire avec les contrées très éloignées, parce que la quantité de glace nécessaire pour un long voyage, sous le soleil des tropiques, eût été trop grande, et eût occupé une trop vaste partie du navire ; partant le transport des vivres devenait trop cher. Les Anglais, en mélangeant de la glace avec du sel, parvinrent ainsi à maintenir dans un compartiment de 16,000 pieds cubes un refroidissement de 37 degrés Fahrenheit, température suffisante pour la conservation de la viande fraîche ; 60 à 70 tonneaux de glace et une quantité proportionnelle de sel suffirent pour le voyage de New-York à Liverpool.

Mais ce sont les Français qui ont pensé les premiers à abaisser la température dans des navires destinés au transport de la viande, venant même des contrées australes, sans se servir de la glace. Le *Frigorifique* a apporté de Buenos-Ayres une cargaison de viandes fraîches à Rouen, de bonne qualité et en bon état, et cela en obtenant la température nécessaire à la conservation, par l'évaporation de l'éther Mais cette expérience est restée sans suite et le *Frigorifique* peut être admiré sur la Seine, près du Pont-Neuf, comme le monument d'une entreprise bien conçue en principe, mais échouant par la faute d'une administration mal habile

C'est encore à un Français, M. Giffard, que l'on doit une invention, dont les Anglais recueillent déjà les fruits, en gens pratiques qu'ils sont, et qui aura un succès énorme. M. Giffard comprime l'air atmosphérique ; l'air comprimé s'échauffe, si on le met en contact avec l'eau à la température ordinaire, l'eau absorbe le calorique de l'air comprimé, et abaisse sa température au degré de la sienne propre. Alors laissant libre l'air comprimé, celui-ci, pour regagner son volume ordinaire, enlève aux objets avec lesquels il se trouve en contact une partie de leur calorique, et ainsi les refroidit. D'apres ce procédé, on peut produire un courant d'air froid perpétuel, sans avoir recours ni à la glace ui à l'éther,

Les Anglais se sont hâtés d'adopter ce système, et l'ont employé au transport de la viande par mer. M. Coleman, chimiste à Glasgow, a construit une machine pour la compression de l'air, et il l'a installée sur le bateau à vapeur le *Circassian ;* ce navire, au commencement de l'année 1879, a apporté le premier chargement de viande fraîche conservée par un courant d'air froid, de New-York à Glasgow.

M. Coleman s'est associé avec un grand boucher de Glasgow, M. Bell, et ils ont déjà muni de ce magnifique appareil vingt navires qui apportent régulièrement de la viande fraîche, de New-York à Glasgow. Dans le mois de septembre dernier un navire a quitté le port de Londres pour l'Australie, muni d'un de ses appareils réfrigérants et destiné à apporter le premier chargement de viande fraîche de l'Australie à Londres. Si cette expérience réussit, M. Bell a l'intention d'importer en masse des viandes de l'Australie. Il est facile de comprendre que cette importation de viande fraîche ait fait baisser énormément le prix du bétail en Angleterre.

L'invention dont nous venons de parler a une très grande importance, abstraction faite du commerce de la viande. Désormais nous pouvons abaisser la température de nos habitations, des hôpitaux, des théâtres, en été, et l'amener à une température agréable ; on pourra établir des brasseries en Algérie et modérer pour les navires qui voyagent dans les mers tropicales. Le grand problème d'abaisser la température avec la même facilité qu'on l'élève par le charbon est enfin découvert !

## ECHOS DU JOUR

Le gouvernement de Québec a affecté une somme de deux mille piastres pour faire explorer la vallée qui existe entre le Saint-Maurice et le lac Saint-Jean afin d'être exactement renseigné sur la possibilité d'unir ces deux points par un chemin de fer.

A une assemblée générale des membres de l'*Institut-Canadien* de Montréal, il a été décidé que la position n'était plus tenable et qu'il fallait fermer boutique. C'est M. Jos. Doutre qui a proposé de donner le coup de grâce.

Le trafic sur le chemin de fer du Nord augmente constamment. On a donné une commande pour 500 wagons à marchandises à la fabrique de Cobourg. Il en faudra d'autres encore pour suffire aux besoins du chemin. Le trafic consiste principalement en foin, grain et phosphate.

L'annuaire officiel des Etats-Unis contient les noms de 97,500 fonctionnaires du gouvernement féderal, y compris les officiers de l'armée et de la marine. Dans ce chiffre figurent soixante-dix mille directeurs de bureaux de poste et employés du service postal.

Le commerce de bois est toujours excessivement actif. L'un des expéditeurs nous disait, hier, qu'il a réalisé plus de bénéfices dans les trois derniers mois que durant les trois dernières années. Et la protection qui devait anéantir le commerce de bois, au dire des libéraux ! Ajoutons que nos vastes scieries des Chaudières continuent de fonctionner jour et nuit, employant deux fois autant de bras que l'an passé.

Le *Journal des Trois-Rivières* dit que MM. Alex McDougall et Louis Dussault viennent de commencer l'exploitation des mines de fer de Shawanigan. Les travaux sont commencés ces jours derniers sur une grande échelle et avant l'automne, la fonderie et les fournaux érigés, il y a quelques années par M. Grondin, seront réparés et mis en activité sous le nom de Forges de Shawinigan.

Le *Globe* se fait l'écho des plaintes des marchands de bétail, et ces plaintes paraissent fondées. On dit que les compagnies de vapeurs océaniques qui font voile du Canada, chargent par tête de bétail un prix presque double de celui chargé par les compagnies américaines. Ce fait suffirait pour arrêter ce genre de commerce si le bétail venant des Etats Unis pouvait entrer sur les marchés du Royaume-Uni avec autant de facilité que le bétail canadien.

Presque tous nos compatriotes qui ont recours au télégraphe envoient leurs dépêches en anglais. Ce fait peut avoir sa raison d'être dans presque toutes les autres parties de la Confédération, mais il n'est certainement pas excusable dans la province de Québec, où l'immense majorité parle notre langue. Que nos compatriotes se servent du français, et les compagnies télégraphiques seront forcées par leur propre intérêt d'employer un plus grand nombre d'opérateurs entendus dans les deux langues. Qu'on se le dise, et l'on sera surpris du résultat.

Le critique du *Correspondant*, M. P. Douhaire, rend compte dans sa dernière revue de deux ouvrages ayant trait au Canada, les *Cinq mois chez les Français d'Amérique* de M. H. de Lamothe et les *Canadiens de l'Ouest* de M. Tassé. Ses appréciations sont marquées au coin de la plus grande bienveillance. Ceux qui se plaisent à parler de l'état arriéré de la population franco canadienne feront bien de méditer cette observation de M. Douhaire en supposant même qu'elle soit exagérée : "Au Canada, l'activité morale s'y combine sans effort avec l'activité physique ; l'instruction y est plus développée que dans la patrie originelle, et l'on peut prévoir qu'au train où tout va chez nous, dans le domaine des lettres, la langue restera plus française à Québec qu'à Paris."

L'enquête Prentice est terminée. Elle a établi la parfaite innocence de l'accusé, l'honorable M. Chapleau, de même qu'elle n'a laissé aucun doute sur la culpabilité du dénonciatenr. Cette enquête prouve combien il faut accepter avec défiance toutes ces accusations d'improbité qu'on lance à la légère contre nos hommes publics.

Il ressort clairement de tout cela que M. Prentice a voulu faire du chantage au dépens de la provinco, rôle auquel M. Chapleau n'a pas voulu se prêter. Le témoignage de ce courtier a été démoli de fond en comble par les autres déposants. Cet homme a évidemment menti de propos délibéré. Nous ne sommes pas surpris d'apprendre que des procédures vont être intentees contre lui au criminel. L'opinion publique a devancé, en tous cas, le jugement des tribunaux et lui a infligé un stigmate ineffacable.

## LE CRÉDIT FONCIER

Le siége de la société est à Québec avec une succursale à Montréal.

Le fonds social est fixé à 25,000,000 de francs, monnaie française, ou environ $5,000,000 de notre monnaie, divisé en cinquante mille actions de 500 francs chacune. Ce fonds social peut être augmenté sur décision de l'assemblée générale des actionnaires et ceux ci ne sont engagés que jusqu'à concurrence du capital de chaque action.

La société sera administrée par un conseil composé de 9 à 15 administrateurs Pour le moment il sera de 15. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et il faudra posséder 30 actions, soit 25,000 francs de parts pour être éligible a cette charge.

Il y aura ce que le projet de loi appelle " le comité de Paris" dont les membres résidant en France constitueront la délégation ou la représentation de la société pour toutes ses affaires en Europe

Trois commissaires censeurs sont nommés par l'assemblée générale. Pour être nommé à cette charge, il faut posséder 25 actions qui demeurent affectées par privilége à la garantie de leur gestion. Il est de leur ressort de veiller à la stricte observation des dispositions du présent acte, d'examiner les comptes annuels, les inventaires et en certifier l'exactitude et vérifier en tout temps la caisse de la société. Ces commissaires font un rapport annuel à l'assemblée générale.

Pour la direction des affaires, la province est divisée en deux divisions, celle de Québec comprenant le territoire à l'est des rivières Saint Maurice et Nicolet, et celle de Montréal renfermant le territoire à l'ouest de ces rivières.

La direction des affaires dans chaque province est exercée par un directeur qui doit justifier de la propriété de cent actions (équivalant à 50,000 francs) qui demeurent affectées, par privilége, à la garantie de sa gestion.

L'assemblée générale qui représente l'universalité des actionnaires se compose des actionnaires possédant au moins 25 actions. Elle se réunit en avril de chaque année, outre les séances extraordinaires.

La société fait des prêts hypothécaires de deux sortes : les uns remboursables à long terme, par annuités, calculés de manière à amortir la dette dans un délai d'au moins dix ans et pas plus de cinquante ; les autres dans un délai inférieur à dix ans.

La société ne prête que sur première hypothèque et pour la moitié de la valeur attribuée à l'immeuble hypothéqué. Elle n'accepte pour gage que les propriétés d'un revenu jugé suffisant, et le montant du prêt ne peut dépasser la moitié de la valeur attribuée à l'immeuble hypothéqué.

Les théâtre, les mines et carrières et les terres à bois ne sont point admis au bénéfice des prêts faits par la société.

Le taux de l'intérêt des sommes prêtées est fixé par le conseil d'administration ; il ne peut dépasser le taux autorisé par les lois en force dans la province de Québec

La clause 12e accorde à la société un privilége de 50 ans—ce privilége consiste en ce que le gouvernement de la province de Québec s'interdit d'autoriser sur son territoire, la création de toute société de crédit foncier qui aurait une représentation en France.

## LEGISLATURE DE QUEBEC

Québec, 22 juillet

L'Orateur prend son siége à 11.15 heures a m.

M. Loranger propose la résolution demandant que le chef-lieu du district judiciaire soit transporté de Kamouraska à la Rivière-du-Loup. Il explique que ce changement est dans les intérêts de la majorité des plaideurs du district.

M Gagnon s'oppose au changement ; il propose comme amendement que les résolutions soient renvoyées à la prochaine session.

M. Deschesne se prononce en faveur du changement, disant qu'il est favorable à la majorité des comtés de Kamouraska et de la Rivière-du-Loup

L'amendement est perdu sur une division de 14 pour et 25 contre.

La motion principale est alors adoptée et la chambre se forme en comité sur les résolutions.

M. Gagnon présente un amendement à l'effet d'obliger la Rivière du-Loup à déposer $2,500 de débentures au trésor provincial comme garantie de la construction du palais de justice. L'amendement est perdu.

Le comité se lève et rapporte progrès.

La chambre alors s'ajourne à 1 hr. p. m

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

L'Orateur prend son siége à trois heures.

M. Mathieu présente un bill à l'effet d'abroger le chap. 69, 32 Vict.

Sur motion du solliciteur général, la chambre se forme en comité sur les résolutions relatives à la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

M. Mercier espère que le gouvernement voudra bien retirer les résolutions. Les revenus du bureau d'enregistrement des Trois-Rivières sont déjà très importants Ils se réduiraient à $300 si la loi était adoptée.

Il ajoute que le bill ne pouvait être présenté sans avis.

Le solliciteur général dit que le bill ayant un caractère d'intérêt public, pouvait parfaitement se présenter sans avis.

Après quelques discussions sur la question d'ordre soulevée par M. Mercier, l'Orateur décide que les résolutions ne sont pas dans l'ordre et il cite à l'appui les règlements de la chambre.

M. Desaulniers en appelle de la décision de l'Orateur ; cette motion est soutenue par un vote de 20 contre 18.

M. Loranger fait motion demandant la réception du rapport du comité général, sur les résolutions relatives au transfert du chef lieu du district de Kamouraska.

M. Gagnon proteste de nouveau contre le projet de loi, disant qu'il est présenté à une époque beaucoup trop avancée de la session.

M. Duchesne parle longuement de l'utilité du changement.

La chambre s'ajourne à 6 p. m.

SÉANCE DU SOIR.

La Chambre adopte les résolutions relatives au transfert du chef-lieu de Kamouraska à la Rivière-du-Loup.

MM. Mercier et Irvine parlent longuement de l'inutilité de la nomination d'un inspecteur spécial des bureaux d'enregistrement, disant que, dans l'état actuel des finances de notre province ce fardeau est beaucoup trop lourd.

Le Dr Church et le solliciteur général représentent que dans l'intérêt de la bonne administration de la justice, cette charge est indispensable.

Les résolutions sont adoptées par un vote de 26 contre 17.

Le bill de M. Chapleau, relatif à la division du département de l'agriculture et des travaux publics, est lu une troisième fois et adopté.

Les résolutions relatives aux asiles d'aliénés, donnent lieu à une longue discussion. Un amendement demandant que les gardiens légaux des aliénés soient obligés de payer une partie des dépenses de leur entretien, est rejeté sur division.

En réponse à M. Mercier,

L'honorable premier ministre dit que M. George A. Gouin est administrateur de l'embranchement des Piles. Il il reçoit tant pour cent sur les recettes.

En réponse à M. Langelier,

Le trésorier dit que l'emprunt français sera remboursable à Paris et que les intérêts seront payés à Londres.

Le bill pour amemder de nouveau l'acte concernant les élections de Québec, est lu pour une seconde et une troisième fois et adopté.

La chambre s'ajourne à 10.35 p. m.

## LES FRANÇAIS D'AMERIQUE

Trois races aventices et conquérantes se partagent, en ce moment, le continent américain : la race lusitanienne (Espagnols et Portuguais), la race anglo-saxonne et la race française. Celle-ci est la nation largement pourvue, mais non la moins bien conservée, la moins vivace et celle qui a le moins d'avenir devant soi. Nous ne connaissons pas assez, nous ne connaissons même point du tout, peut-on dire, ces Français d'Amérique que nous avons abandonnés dans une des défaillances du triste règne de Louis XV, mais qui ne se sont pas abandonnés eux mêmes, et qui ont affirmé leur nationalité et l'ont maintenue, tout en demeurant sous l'autorité de l'étranger, auquel ils avaient été livrés. C'est une belle histoire que celle des luttes qu'ils ont soutenues pendant un grand siècle. Nous l'ignorons complètement, comme aussi les causes de l'état prospère où, malgré les conditions que leur avait faite la conquête, ils sont arrivés aujourd'hui. Un livre que M. H. de Lamothe vient de publier sous ce titre : *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, est plein, à cet égard, des renseignements les plus intéressants et les plus précieux. L'auteur les a recueillis sur les lieux, ou plutôt nous les fait recueillir avec lui en nous emmenant à sa suite, de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent aux bords de la rivière Rouge et du lac Winnipeg, c'est-à dire partout où la race française fait figure. C'est en les voyant chez eux, en pénétrant dans leur vie, tout ouverte d'ailleurs, comme celle de leurs aïeux, en assistant à leurs travaux et au fonctionnement des institutions sous lesquelles ils vivent, que l'on s'explique bien la place notable que nos frères de là bas se sont faite, et qu'ils sont gens à agrandir. Les perspectives que M. de Lamothe laisse entrevoir pour eux causeront un peu de surprise peut-être, car nous avons tant ouï parler de la force d'expansion de la race anglo saxonne, que nous ne nous figurons pas que rien puisse lui résister, et que l'absorption plus ou moins prochaine du Canada par l'Angleterre ou par les Etats-Unis puisse être mise en doute. Ecoutons pourtant M. de Lamothe : " La constitution d'un Etat canadien indépendant, que défendit pendant vingt ans, au péril de sa liberté et de ses jours, un éloquent patriote, M. Papineau, l'O'Connel du Canada, cette cause est aujourd'hui virtuellement gagnée ; ce n'est plus, dit-il, qu'une affaire de temps ; mais, au lieu de s'accomplir par une lutte à main armée contre la puissance anglaise, elle suivra le mouvement naturel, accepté par la métropole elle-même, du développemeni politique et économique du pays sous ses institutions naturelles."

Cette indépendance obtenue, un vaste champ d'activité s'ouvre devant le nouvel Etat. D'immenses territoires restent à coloniser et des richesses naturelles de toute sorte à exploiter. Le haut Canada ne fait que naître, en quelque sorte ; il a devant lui un avenir inappréciable que les Canadiens pressentent, car ils se portent principalement de ce côté. De grandes voies de communications sont projetées pour cette région. " Si elles s'exécutent, comme c'est probable, des centres de population française s'établiront, dit encore M. de Lamothe, sur les innombrables rivières qui sillonnent la vallée supérieure de l'Outaouais. Montréal et Québec détourneront à leur profit une partie du commerce d'entrepôt qui a fait la fortune de New-York, et les Français du bas Canada, tendant la main aux groupes de " leurs gens" déjà disséminés sur la route du Nord-Ouest, pourront établir solidement leur nationalité sur la rive septentrionale des lacs Huron et Supérieur, le long du futur chemin de fer du Pacifique. Si, comme on le prétend, la colonisation est encore possible au-delà des hautes terres, elle sera surtout l'œuvre des Canadiens-français, déjà familiarisés avec le mode d'existence d'un climat plus rigoureux encore que la rive nord du lac Saint-Laurent."

Oui, tout cela est possible aux Canadiens d'aujourd'hui, parce que, en masse, ils ont gardé les grandes qualités à l'aide desquelles leurs pères établirent et firent prospérer, malgré le mauvais régime qui leur était imposé, la belle colonie du Saint-Laurent, et la défendirent, sinon contre la conquête, au moins contre l'absorption anglaise. Le vent aride qui souffle sur la mère-patrie depuis plus d'un siècle, n'a point passé sur eux ou ne les a point touchés sensiblement ; ils ont conservé intacts la foi, le culte et les mœurs cathotiques. Les mariages y ont une fécondité patriarcale, et l'honneur est le patrimoine que toute famille tient, avant tout à transmettre. Le gendre de la reine Victoria proclamait encore solennellement, il y a quelques mois, leur loyauté devant les Anglais. Au Canada, on se fait gloire du travail personnel, et c'est encore le goût de l'agriculture qui prévaut. L'activité morale s'y combine sans effort avec l'activité physique ; l'instruction y est plus developpée que dans la patrie originelle, et l'on peut prévoir qu'au train où tout va chez nous, dans le domaine des lettres, la langue restera plus française à Québec qu'à Paris.

Nous ne faisons pas ici une idylle politique, nous copions M. de Lamothe, qui est allé chercher dans notre vieille colonie du Canada des exemples applicables à notre jeune colonie d'Alger, où, après un examen attentif, il ne lui avait pas semblé que tout fût pour le mieux. Il est vrai qu'il y a sept ans de cela, et que M. Albert Grévy n'en était pas encore gouverneur.

Parmi les vertus dont les Canadiens ont hérité de leurs pères, il faut placer l'esprit d'entreprise. Le " En avant !" leur est aussi familier qu'aux Yankees ; ceux-ci n'ont pas même été les premiers à pousser le fameux cri : *A l'Ouest !* Avant eux, les Français s'étaient portés avec élan de ce côté. " Il paraît, dit M. de Lamothe, que les premiers colons français du dix-septième siècle ayant appris par les sauvages l'existence des grands lacs, s'imaginèrent n'avoir plus que quelques étapes à franchir pour arriver à l'océan Pacifique, et, dans leur enthousiasme un peu prématuré, donnèrent à la station qui devait être leur point de départ (aujourd'hui le bourg de Lachine) le nom même du pays où ils comptaient parvenir.

Cette route du Pacifique, que les Américains des Etats-Unis se glorifient d'avoir ouverte, ce sont les Français qui, au dix-septième et au dix-huitième siècle l'ont jalonnée. Cela résulte d'un grand et savant travail écrit, au Canada, sur les documents conservés aux archives de l'Etat et publiés, à Montréal, par M. Joseph Tassé, sous ce titre : *Les Canadiens de l'Ouest.* " L'apparition des Canadiens français dans l'Ouest remonte, dit l'auteur, à plus de deux siècles. Quelques milliers de colons étaient à peine groupés sur les bords du Saint Laurent, et déjà notre nom même était connu et respecté jusqu'aux confins de la région des grands lacs. Nos missionnaires, emportés par une sainte ardeur, avaient évangélisé les infidèles sous la hutte de l'Esquimau, comme sous la loge des habitants primitifs de l'extrême Ouest, plantant le drapeau de la foi à côté de celui des fleurs de lis, et se conciliant l'amitié des peuplades les plus faronches." Les tristes événements qui firent passer nos établissements sous la domination anglaise n'arrêtèrent pas le mouvement de l'émigration française vers l'Ouest. Non seulement elle alla grossir les anciens postes de traite exploités par les Français, mais, poussant toujours en avant, elle fournit les premiers groupes de colons de la plupart des Etats de l'Ouest ainsi que de la rivière Rouge. Elle ne s'arrêta que sur les bords de l'Océan Pacifique, où elle jeta le germe des importants établissements de Vancouver et de l'Orégon.

Les deux volumes que publie M. Tassé sont l'histoire curieuse tout à fait inconnue de ces expéditions. L'auteur l'a présentée sous la forme de biographies particulières, qui lui donne tout le charme des vieilles chroniques. Les chefs de ces entreprises passent ainsi successivement devant les yeux, dans des cadres séparés qui font mieux valoir leurs physionomies énergiques et généralement bonnes. Ce sont, sans exagération, dans leur rustique simplicité, des hommes épiques, que nos héroïques explorateurs de la terre américaine. Leurs nombreuses aventures donnent souvent au récit de leur vie l'intérêt d'un roman de Fenimore Cooper. La légende n'y est cependant pour rien ; les faits ont été étudiés aux sources authentiques avec le soin scrupuleux de la vérité que commandait la critique attendue des Américains. La traduction anglaise qui a été faite de quelques-unes de ces biographies est un suffrage péremptoire en leur faveur. Si, comme tout paraît l'attester, les Canadiens d'aujourd'hui ont, en masse, gardé la trempe d'esprit de leurs pères, un bel avenir leur est assuré dans le développement de la civilisation américaine.

P. DOUHAIRE.


**Remede pour les temps de crise**

Ne dépensez plus tant d'argent pour de beaux vêtements, riche nourriture et la mode. Achetez de la bonne nourriture saine, de meilleurs vêtements à bon marché ; procurez-vous les choses de toutes sortes nécessaires à la vie, plus substantielles et moins frelatées ; et surtout mettez un terme à la folle habitude de courir après les médecins charlatans, dont les remèdes ne peuvent que vous faire du mal. Mettez votre confiance en ce plus efficace, simple et économique de tous les remèdes, les Amers de Houblon, qui guérissent toujours à si bon marché ; vous verrez ainsi renaître la prospérité. Essayez-le une fois. Lisez ce que nous en disons dans une autre colonne.

**Chapeaux de Paille**

Au prix coûtant à partir d'aujourd'hui.

**Chapeaux de paille.**

La balance doit être vendue avant le 1er août.

**Chapeaux de paille.**

Il faut qu'ils soient tous vendus sans réserve.

**Chapeaux de paille.**

Il en reste un bon choix.

**Chapeaux de paille.**

Dépêchez-vous !

**R. J. DEVLIN**

ON DEMANDE deux jeunes garçons pour planter les quilles. S'adresser à la Salle d'Amusements, place de l'Hôtel-de-ville, rue Queen.

**Paniers de Marché**

ET

**PANIERS DE COLLATION**

*En grande Variété*

CHEZ

**C. S. Shaw & Cie**

IMPORTATEURS

**63, rue Sparks**

N. B.—N'achetez pas avant d'avoir vu nos prix.

**MAISON D'EDUCATION**

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

**Cengrégation de Notre-Dame,**

RUE GLOUCESTER, OTTAWA.

L'année scolaire de cette Institution commence le 1er de Septembre. Le cours d'études est complet et la médaille d'or, diplôme de cette maison, est donnée aux élèves qui le terminent.

N. B.—Une médaille d'argent, présentée par Son Excellence le Gouverneur-Général, sera décernée, à la fin de l'année, à l'élève qui se distinguera par une application soutenue et par une grande fidélité au réglement.

Un cours spécial de couture est suivi avec succès par les élèves. On donne une attention particulière à l'économie domestique.

La Musique, le Dessin, la Peinture, l'Allemand, le Latin, l'Italien sont des extras.

Pour les termes et autres informations, s'adresser à

SR. SAINT-GABRIEL,
*Supérieure.*

Ottawa, 22 juillet 1880.

**EN VILLEGEATURE.**

*Nous le voudrions bien, mais ne le pouvons pas.*

Nos pratiques retireront tout le bénéfice de notre abnégation, lorsque notre magnifique assortiment de

**POELES A CHABON**

SI ARTISTEMENT FINIS

ET NOS

**POELES DE CUISINE**

d'après le sens commun, seront étalés dans notre magasin. Nous pensons avoir tous les nouveaux genres de la saison.

**H. Meadows et Cie**

Dépot de Poêles de la "Capitale,"

525 – Rue Sussex – 525

**LITS DE PLUME NETTOYES.**

Ayant acheté un engin, chaudière et tous les autres accessoires nécessaires à un établissement destiné à porter remède à cette terrible nuisance domestique—des lits de plume malpropres—au moyen d'une pression élevée je nettoie les plumes, en en enlevant les souillures, la graisse et la fièvre. Je répare aussi les matelas et tapis de toute sorte par le même procédé. Prix moderés. Pour donner satisfaction aux pratiques, les lits seront pesés en entrant et en sortant.

On sollicite une visite.

**A. BEAUVAIS,**

200, rue Cumberland.

**Certificat du Dr Beaudin**

Je, soussigné, certifie que le procédé de M. Beauvais, pour le parfait nettoyage et la désinfection complète des lits de plume, offre de tels avantages sanitaires, que pas une seule famille, et encore moins les hôpitaux, orphelinats ou autres hospices, ne devraient négliger d'encourager cette nouvelle industrie en envoyant leurs lits à l'établissement de M. Beauvais.

DR BEAUDIN.

Hull, 5 juillet 1880.

**Quelque chose qui mérite d'être connu !**

**C. GAGNÉ ET Cie.**

Viennent d'arriver de Montréal où ils ont acheté un fonds considérable de Hardes faites et de Tweeds !

LES PLUS BELLES

**Hardes faites**

DANS LA VILLE.

Venez les voir. Toujours heureux de montrer les marchandises.

HABILLEMENT COMPLET POUR $7.50.

277, Rue Wellington.

**Dr O. DAGENAIS**

*Médecin-Chirurgien,*

Orléans, Ont.